En matière de produits, le développement pour des marchés d'avenir s'intensifie. Ainsi, dans le domaine du suivi des nuisances olfactives générées par des sites industriels ou agricoles, les exigences réglementaires deviennent de plus en plus strictes sans pour autant proposer de solutions de contrôle en continu, pratiques et à des coûts acceptables, aux industriels.

Le ministère de l'environnement, via son agence, l'Ademe, a accordé un financement à la société Alpha Mos pour le développement d'un nez électronique dédié à la mesure des nuisances olfactives. L'objectif, à deux ans, est de disposer d'un instrument qui fournit des mesures corrélées aux résultats générés par le nez humain, dans le respect des normes existantes. Une des applications de cet instrument est de permettre aux professionnels de l'équarrissage de se mettre en conformité avec une récente réglementation qui propose l'utilisation des nez électroniques comme outil de mesure des odeurs. Il pourra ensuite concerner toutes les industries à l'origine de pollutions olfactives : traitement de boues, centre de stockage de déchets, papeteries, pétrochimie, agro-alimentaire, distilleries, chimie, etc., soit 100 000 sites en France, selon une estimation de l'Ademe.

Migration vers les nouvelles normes comptables internationales (IFRS).

Le descriptif des travaux relatifs à la migration vers les normes IFRS, ainsi que le calendrier de mise en œuvre au sein d'Alpha Mos et les principales incidences identifiées, ont été décrits dans le rapport de gestion de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

Au 31 mars 2005, ces travaux se poursuivent et se précisent, permettant d'inscrire la migration des comptes consolidés du groupe dans le calendrier prévu.

Comparabilité des comptes.

L'indemnité de départ à la retraite a été comptabilisée pour la première fois au 31 mars 2005 directement en réserves consolidées étant donné l'impact peu significatif.

A titre indicatif, le montant de l'indemnité de départ à la retraite au 31 mars 2005 s'élève à 3 534 € contre 3 216 € au 30 septembre 2004.

C. — Rapport sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés.

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité du tableau d'activité et de résultats consolidés, présenté sous la forme de comptes consolidés intermédiaires de la société Alpha Mos, relatifs à la période du 1er octobre 2004 au 31 mars 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des indemnités de départ en retraite.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires consolidés.

Toulouse, le 11 juillet 2005.
Les commissaires aux comptes :

PIERRE D'AGRAIN ; JÉRÔME GUIRAUDEN.

94225

ALPHA MOS

Société anonyme au capital de 664 882,40 €.
Siège social : 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse.
389 274 846 R.C.S. Toulouse.
Exercice : du 1er octobre au 30 septembre.

Chiffres d'affaires consolidés comparés (hors taxes.)
(En milliers d'euros.)

Alpha Mos, spécialiste de la numérisation des sens humains, est leader mondial de la fabrication de nez électroniques à usage industriel.

	2004/2005	2003/2004	Variation
Premier trimestre	749	623	+ 20 %
Deuxième trimestre	1 140	978	+ 17 %
Troisième trimestre	1 120	493	+ 127 %
Total	3 009	2 094	+ 44 %

A ce chiffre d'affaires d'instruments livrés et de prestation de services rendus, s'ajoute un carnet de commandes fermes pour l'exercice en cours de 521 K€ (431 K€ à la même période de l'exercice précédent). Pour mémoire, le chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2003/2004 était de 3 681 K€.

94226

ANTIN VENDOME

(Filiale de BNP Paribas.)

Société anonyme au capital de 300 000 €.
Siège social : 33, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris.
300 794 278 R.C.S. Paris.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale du 23 juin 2005, ont été publiés au « Journal Spécial des Sociétés » du 21 juillet 2005.

94157

APEM

Société anonyme au capital de 10 131 429 €.
Siège social : 55, avenue Edouard Herriot, 82303 Caussade Cedex.
342 898 384 R.C.S. Montauban.

Chiffres d'affaires comparés (hors taxes).
(En milliers d'euros.)

1°) Groupe consolidé :

	2005	2004 pro forma (*)	Variation en %		2004 publié
			2005/2004 pro forma	2005/2004 à dollar US constant	
Premier trimestre	16 409	16 548	– 0,8	– 0,1	16 564
Deuxième trimestre	16 455	17 713	– 7,1	– 6,4	17 727
Total au 30 juin	32 864	34 261	– 4,1	– 3,4	34 291
Carnet de commandes au 30 juin	8 941				8 982

(*) Chiffre d'affaires 2004 pro forma : les chiffres d'affaires de l'exercice 2004 ont été retraités pour les rendre comparables aux chiffres d'affaires trimestriels de l'exercice 2005, sur la base des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005.

2°) Société-mère :

	2005	2004	Variation en %
Premier trimestre	9 105	9 001	1,2
Deuxième trimestre	8 759	9 889	– 11,4
Total au 30 juin	17 864	18 890	– 5,4

94121